



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Pollution et nuisances

Question écrite n° 10238

Texte de la question

M. Yvon Bonnot appelle l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme sur les pollutions récentes que vient de connaître le littoral de la Manche et de l'Atlantique. Chaque jour, en effet, nous réserve son triste lot de surprises, pesticides, détonateurs, lait, cigarettes, et pose deux problèmes graves : la protection du littoral, l'image du littoral après ce drame pour le tourisme. En conséquence, il lui demande quelles mesures il compte prendre pour assurer un contrôle effectif des navires, les obliger à déclarer leur présence et leur chargement ; renforcer et harmoniser les réglementations européenne et internationale et tout particulièrement les normes de sécurité relatives à l'arrimage des colis et futs dans les conteneurs. Aussi, compte tenu du préjudice subi, il demande que le ministère du tourisme engage très rapidement une campagne de promotion du tourisme littoral.

Texte de la réponse

Les pertes de cargaisons survenues en mer ces derniers mois, qui ont entraîné d'importants dépôts de substances nocives et de marchandises dangereuses sur le littoral, ont créé une émotion légitime et il est apparu nécessaire de prendre de nouvelles initiatives pour améliorer la sécurité du transport maritime. Dès le 6 janvier 1994, à l'occasion d'une conférence de presse tenue à ce sujet, il a été présenté un catalogue de mesures proposées aux niveaux international, européen et national, notamment en matière de signalement des navires, d'arrimage des cargaisons, de contrôle des navires et d'indemnisation des dommages. En outre, le 26 janvier dernier, à l'initiative de la France, une réunion avec les ministres des transports d'Allemagne, de Belgique, des Pays-Bas et du Royaume-Uni a permis d'adopter des conclusions communes pour réduire le risque de voir se reproduire les événements récents. La France va soutenir avec vigueur, au sein des instances internationales compétentes, notamment l'Organisation maritime internationale et l'Union européenne, les propositions qui leur sont soumises. Après les grandes difficultés rencontrées et grâce aux efforts entrepris par l'ensemble des services chargés du nettoyage du littoral, celui-ci est progressivement rouvert au public et il est donc espéré que les activités touristiques reprennent progressivement pour retrouver prochainement leur niveau normal.

Données clés

Auteur : [M. Bonnot Yvon](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10238

Rubrique : Transports maritimes

Ministère interrogé : équipement, transports et tourisme

Ministère attributaire : équipement, transports et tourisme

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 janvier 1994, page 326

Réponse publiée le : 14 mars 1994, page 1291